



LE TSAR A ENCORE FRAPPÉ

La dernière note de service note concernant les fermetures d'unité à 18h00 et la présence d'officier jusqu'à 19h15 relève encore une fois d'une grande connaissance du terrain et d'une expertise de haut niveau !

La question est simple. En quoi une fermeture des portes d'unités à 18h participe à la reprise en main des détentions et d'une meilleure sécurité de l'établissement et de ses personnels ?

N'aurait-il pas été plus intelligent de fixer un objectif clair et de lancer des discussions avec des professionnels qui connaissent le terrain et qui ont une expertise beaucoup plus fine que peut l'avoir un « rond de cuir » !

En parlant de personnes qui connaissent le terrain je ne parle pas des détenus, entendons-nous bien ! Car, très chers collègues, la direction s'est empressée de convoquer ce lundi, non pas un CTS pour informer vos représentants syndicaux mais bien un CVS pour informer en priorité la population pénale ! Chacun jugera encore une fois de toute l'attention que porte notre très cher directeur vis-à-vis de son personnel !

Et au passage Monsieur le directeur, les officiers ne sont plus soumis à l'article 10 ! C'est-à-dire qu'ils ne sont plus corvéables à merci ! Cet article n'est pas fait pour être contourné mais appliqué ! Les récupérations sont dorénavant déjà impossibles, comment pouvez-vous encore en rajouter ?

Pourquoi critiquer la suppression de cet article alors que concrètement vous n'en tenez pas compte !

Et dernière question, vu que la sécurité des personnels vous préoccupe tant.

Où en est-t-on avec le projet ICOM ?



SLP **FO Justice** CD Val de Reuil
Le : 07 12 2022

